



ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

Association loi 1901 à caractère socioprofessionnel,
culturel et patrimonial

st-fiacre@caramail.com
www.loire-baratte.com

La Baratte, le 21 octobre 2006

*Les « Mangeux d'ail » ont construit
leurs longues maisons et semé dans
le limon de la Loire.....*

ANNEXE 1 – Complément de réflexion

**Contribution à la préparation du contrat de
développement territorial de l'Agglomération et du
Pays de Nevers Sud-Nivernais**

**Valorisation de la Baratte traditionnelle
(jardins maraîchers et potagers situés en
zone humide sur les bords de la Loire)**

1 - CONTEXTE

La préparation du Contrat de Développement Territorial de l'Agglomération et du Pays de Nevers Sud Nivernais donne lieu à une réflexion entre les différents acteurs afin de repérer des pistes d'action mettant en marche le territoire. Le champ de réflexion proposé se situe dans la mission menée par l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte sur le territoire de la Baratte.



La Baratte, un jardin de la Loire

2 – COMPLEMENT DE REFLEXION

Dans le document intitulé : « Contribution à la préparation du contrat de développement territorial de l'Agglomération et du Pays de Nevers Sud-Nivernais » du 6 octobre dernier , les multiples dimensions du territoire de la Baratte (culturelle, environnementale et écologique, paysagère, économique, touristique et sociale) ont fait l'objet d'un état des lieux (non exhaustif).

Association Saint-Fiacre Loire-Baratte
Chez Madame Compain – 20, rue du Vernet 58000 NEVERS
Tel 06 10 39 57 26

Les actions menées par l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte ont été mentionnées et les actions de valorisation suggérées.

La présente note se propose de compléter, en annexe, la dimension économique par un nouvel éclairage.

3 – DIMENSION ECONOMIQUE : Utiliser les richesses locales au nom de principe de substitution et du maintien des savoir-faire culturels

Actions menées par l'association	Aide attendue : enclencher une dynamique
<ul style="list-style-type: none"> - Travail de Communication sur les maraîchers et leurs produits (les 4 saisons de la Baratte) et le principe de subsidiarité (produire et consommer sur place) - Site internet - Reportage TV sur le travail de la terre - Articles dans la presse - Rencontre avec la mairie de Nevers (Collectif Loire-Baratte) sur l'avenir des terres maraîchères - Organisation de la fête des Mangeux d'ail et des terroirs : du producteur au consommateur <p>Il est à noter le travail remarquable de l'association Solidaire avec les Paysans – Paniers solidaires distribués auprès des salariés du Conseil Général par un maraîcher de la Baratte-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - travail entre le lycée horticole et de cultures légumières de Plagny et les professionnels afin que les élèves voient en la Baratte un débouché potentiel - dégel des terres maraîchères par la ville de Nevers afin de favoriser l'installation de professionnels en lien avec les acteurs locaux (ville de Nevers, Conseil Général, Safer, Chambre d'Agriculture, Associations....) - Possibilités de cultures d'aromatiques sous serre en culture biologique (Chambre d'agriculture) - Possibilités de créer une petite fabrique de potages « terroir » haut de gamme - Impliquer les distributeurs locaux dans une vraie démarche de développement durable en les invitant à pratiquer le principe de substitution (produire pour consommer sur place, éviter les émissions de CO2, économiser les carburants.... (Chambre d'Agriculture, chambre de Commerce, service de Développement Durable.....) - Utiliser le solaire et le bois-énergie (chaudière à alimentation automatique plaquettes ou granulés) et/ou - Mener, le cas échéant, une expérience géothermique locale pour le chauffage des serres professionnelles.

4 – L'IRRÉSISTIBLE BON EN AVANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le prix des énergies fossiles (environ 70 \$ le baril de pétrole), l'incertitude de l'avenir énergétique, les contextes législatifs et réglementaires favorables aux énergies renouvelables (crédit d'impôts, subventions des régions, loi POPE¹, le « Plan Face Sud »² et la RT 2005 qui encourage l'installation des Energies Renouvelables, les engagements forts pris par l'Etat dans lutte contre le CO2.....) s'imposent comme autant de leviers au développement des EnR³.

Que ce soit en solaire, en bois-énergie, en géothermie..... tous les acteurs de la chaîne de valeur (de l'Etat, aux candidats aux EnR, aux fabricants et installateurs) sont mobilisés dans les différents secteurs des EnR qui connaît actuellement, un irrésistible bon en avant puisqu'elles représentent de véritables alternatives aux énergies fossiles à travers une offre adaptée au cas par cas.

4. 1. Le coût du chauffage des serres étrangle les professionnels

Les maraîchers professionnels (culture légumière et horticulture) voient leurs budgets chauffage s'envoler d'année en année.

¹ Loi POPE -loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique publiée le 13 juillet 2005 dont les objectifs ambitieux visent à augmenté de 50 % d'ici 2010 la part de la chaleur renouvelable dans la consommation- (voir Visae Plus n° 14)

² Le « Plan Face Sud », prévoit, lui, un million de mètres carrés de panneaux solaires thermiques et 50 000 toits solaires installés par an en 2010.

³ EnR : Energies Renouvelables

4. 2 Etudier la piste des EnR dans le chauffage des serres

Multiplier les expériences dans les EnR et les installations devient une nécessité. Dans toutes les régions françaises, les collectivités locales sont très moteur. Certaines régions, plus que d'autres, (comme l'Alsace - solaire, bois et géothermie- qui bénéficie de la proximité de l'Allemagne et dont Monsieur Adrien Zeller, Pdt du Conseil régional est fervent à leur développement) sont engagées dans le cercle vertueux des EnR.

Les ressources locales nivernaises sont multiples avec le bois-énergie, la biomasse, le solaire thermique et photovoltaïque et très localement la géothermie. Elles sont porteuses d'emplois pour peu que les filières (point d'achoppement actuel) se structurent rapidement.

4. 3 Couple Solaire et bois-énergie

Le couple solaire et bois-énergie constitue une solution de choix. Les technologies solaires sont matures. Les chaudières à alimentation automatiques (plaquettes ou granulés) ont gagné en performance ces deux dernières années afin de répondre aux critères d'exigibilité des crédits d'impôt.

4. 4 Place potentielle de la géothermie sur le site de la Baratte dans le chauffage des serres professionnelles

Avec plus de réserve, la géothermie basse température pourrait peut-être représenter la technologie appropriée (en fonction de la profondeur de la nappe). Sans entrer dans le détail, il faut savoir que ces PAC géothermales se développent rapidement en Europe, on estime le parc, à 379 000 unités à fin 2004 pour une puissance cumulée de 4.531 MWth et les perspectives sont très encourageantes. Les demandes de PAC viennent en remplacement des chaudières gaz – fioul.

4. 5 Des expériences EnR comme exemples et référence locales

En conclusion, l'utilisation des EnR dans le chauffage des serres de nos professionnels apparaît comme une solution économique et respectueuse de l'environnement qui contribuerait au développement des cultures légumières et horticoles locales.

Toutefois, le coût des investissements nécessiterait des subventions et des projets expérimentaux à combiner entre l'ADEME⁴, les CUMA⁵ et les collectivités locales désireuses de montrer leur volonté d'engagement dans la voie des EnR.

C. C. M. Le Maire de Saint-Eloi, Conseil général (MM. Charmant et Lebreton), Collectif Loire-Baratte (Associations Solidaire avec les Paysans, Loire Vivante, Nevers Aménagement Environnement), M. Le Directeur de la Chambre d'Agriculture, M. Le Directeur du Lycée Horticole et de culture légumière de Plagny, M. le Maire de Nevers, Service de Développement Durable de Nevers Madame Bourbao, Madame Bazin Ville de Nevers, Mme Carillon-Couvreur, ville de Nevers, M. Le Préfet de Nevers, M. le Directeur de la DIREN Bourgogne, M. le Directeur de la DRAC Bourgogne Communauté d'agglomération de Nevers, Le Journal du Centre, M. Christophe Journet, M. le Directeur de la FNASSEM, M. le Directeur de la SPPEF, M. Bardinet Association SPPEF, Association des amis du Vieux Chaluzay, M. Balleray, Ville de Nevers, M. le Directeur de la D. D. E. Nevers, M. Le Directeur de la CCI, M. le Directeur du Conseil Régional, Association ONDE, Messieurs les maires de la communauté d'agglomération, M. le Directeur de la SAFER, M. Guillaume Cortot Loire Vivante - Site internet : www.loire-baratte.com,

⁴ ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

⁵ CUMA coopérative d'utilisation de matériel agricole